DEMANDE DE CONGÉ

■ **Prendre connaissance des bases légales** (LIP / règlement du 14 juillet 2004 / directives du 30 juin 2023)
■ **A compléter par les représentants légaux**
■ **A retourner à l'enseignant·e dans les délais impartis :** au moins un mois à l'avance pour les jours Joker (date de réception faisant foi)

Centre scolaire : _____

Prénom et nom de l'enfant : _____ Degré : _____

Représentants légaux : _____

Enseignant·es : _____

Congé souhaité : du _____ / _____ / 20 ____ ☐ matin ☐ après-midi

au _____ / _____ / 20 ____ ☐ matin ☐ après-midi (inclus)

Motif de la demande OU indiquer « jour(s) Joker » :

_____

_____

Une demande a été déposée à l'école primaire pour un frère / une sœur : ☐ OUI ☐ NON

1. Demande des représentants légaux

Les représentants légaux sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes (art. 10, règlement des congés). L'élève s'enquiert des travaux à réaliser à domicile et rattrape les évaluations manquées.

Date : ___ / ___ / 20___ Signature : _____

2. Préavis de l'enseignant·e

Préavis de l'enseignant·e : ☐ favorable ☐ défavorable

Date : ___ / ___ / 20___ Signature : _____

3. Décision de la direction de l'Ecole

Le congé est : ☐ accordé ☐ refusé ☐ comptabilisé comme ____ jour(s) Joker

Remarque éventuelle :	Date, timbre et signature :
_____	
_____	
_____	
_____	

Toute décision peut faire l'objet d'un recours par écrit, dans les 30 jours, auprès de l'Inspectrice de l'arrondissement III, Mme Dominique Delaloye, CP 409, 1920 Martigny, en adressant une copie à la direction de l'Ecole.